AB SUPPORT
Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros
Siège social : 9 rue Vertembeau - 71380 CHATENOY EN BRESSE

La soussignée :

- **Madame Angélique Henriette CANAL,**
 Demeurant 9 rue Vertembeau - 71380 CHATENOY EN BRESSE,

Agissant en qualité d'Associée Unique de la Société à responsabilité limitée AB SUPPORT, au capital de 1 500 euros dont le siège social se situe 9 rue Vertembeau - 71380 CHATENOY EN BRESSE,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHATENOY EN BRESSE, du 15 octobre 2025, qui sera enregistré et publié en même temps que le présent acte,

A procédé à la nomination de la première gérante de la Société :

NOMINATION DE LA PREMIERE GERANTE

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de gérante de la Société, pour une durée illimitée :

Madame Angélique Henriette CANAL,
Née le 18 juillet 1979 à ST REMY (71),
De nationalité française,
Demeurant 9 rue Vertembeau - 71380 CHATENOY EN BRESSE,

Madame Angélique Henriette CANAL dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Madame Angélique Henriette CANAL accepte les fonctions de gérante qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

NOMINATION D'UN GERANT A EFFET DIFFERE

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de gérant à effet différé au jour du décès ou de l'incapacité (notamment mise sous tutelle, curatelle, déclenchement d'une habilitation familiale générale ou mise en œuvre d'un mandat de protection future) de Madame Angélique Henriette CANAL :

Monsieur Luc Noël Paul BRASSEUR,
Né le 30 octobre 1961 à MONTBARD (21500),

De nationalité française,
Demeurant 9 rue Vertembeau - 71380 CHATENOY EN BRESSE,

L'entrée en fonction de Monsieur Luc BRASSEUR sera automatique de sorte que ses fonctions de gérant prendront effet au jour du décès ou de l'incapacité de Madame Angélique CANAL, sans qu'il y ait besoin d'appliquer, au jour du décès ou de l'incapacité, la procédure de désignation prévue à l'article 11 des statuts.

En cas de décès de Madame Angélique CANAL, Monsieur Luc BRASSEUR exercera ses fonctions, pour une durée illimitée, dans les conditions de l'article 11 des statuts.

En cas d'incapacité de Madame Angélique CANAL, Monsieur Luc BRASSEUR exercera ses fonctions pour la durée de l'incapacité, dans les conditions de l'article 11 des statuts.

Monsieur Luc BRASSEUR disposera, conformément à l'article 11 des statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Luc BRASSEUR déclare accepter les fonctions de gérant à effet différé qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Monsieur Luc BRASSEUR bénéficiera, à compter du jour de sa prise de fonction, de la même rémunération et des mêmes avantages en nature que ceux dont bénéficiait Madame Angélique CANAL au jour de son décès ou de son incapacité. Il aura droit au remboursement, sur justificatifs, des frais engagés dans le cadre de ses fonctions.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à CHATENOY EN BRESSE
Le 15 octobre 2025

Madame Angélique CANAL
« Bon pour acceptation des fonctions de gérante »
Bon pour acceptation des fonctions de gérante.

Monsieur Luc BRASSEUR
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant à effet différé »
Bon pour acceptation des fonctions de gérant à effet différé.